Règlement du jeu « Calendrier de l'Avent 2025 »

Organisé par l'association Bonjour Cluses

1. Dates de participation
Le jeu est ouvert du 1er décembre 2025 au 20 décembre 2025 à 17h00.
Le tirage désignera 47 gagnants, avec 2 gagnants chaque jour et un gagnant final le 24 décembre.

2. Commerces participants
Les commerces participants incluent :
4807 Immobilier, Abeille Assurances, Allianz Assurance Wauters & Everaere, Amadeus Evenements, Atelier B, Arcad'Chaussures, Au Paradis de Bébé, Axa Laruaz Frédéric, Banque Populaire, Bijouterie Ballansat, Bijouterie Pesenti, Boucherie Vallet, Boutique & Co de la Sardagne, Bureau Vallée, Burger King, Chez Zaz, CIC, Cedille, Cigkoftem, Ciné Cluses, Coop du Val d'Arly, Coriel, Coté Parc Coiffure, Couleurs Bohème, Coup de folie, Crédit Agricole des Savoie, Elle Boutique, Floralyne, Fromagerie du Noyer, Garage de Mussel, Garage Gander, Giant, Groupama, Harmonie Mutuelle, Imprimerie Monterrain, Intersport, Jardinerie Delbard, K & L Head Spa, Klei Café Céramique, Krys Optique Schneider, L'Atelier Papilles, La Case à Pizza, La Grange aux Fleurs, La Villa d'Hélène, Le Kinnaly, Le Mekong, Le Romarin, The Leli Concept Store, Les Fromages de Pierre, Loisirs et Techniques 74, Long Horn Ranch, Maison Goux, Mi Création, Mont Blanc Trophées & Podium Sports, Morgan Vision, Mugnier Boulanger, Okaidi, Orpi Roch'immobilier, Passion Beauté, Peugeot By My Car, Phan'x, Poissonnerie de la Sardagne, Poke & Co, Puthod Frères ETS, Quincaillerie Louis Anthoine, Renault Vallée de l'Arve Gueudet, Rive Gauche, Savoie Audition, Swisslife Assurance Berluze, Tartempion, Torrefaction du Mont Blanc, Twenty Vins, Vincent Pierroz Vins & Spiritueux, Wilford, Zanin.

3. Conditions de participation
Pour obtenir un ticket de jeu :

- Les tickets sont disponibles chez chaque commerçant participant.
- Une participation par commerce et par jour est autorisée.
- Un achat minimum de 10 € est requis pour participer.
- Les participants doivent être majeurs.

Pour les prestataires de services, un ticket sera remis lors d'un passage auprès d'un conseiller. Le ticket doit être intégralement rempli par le participant avec les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Téléphone
- Tampon du commerce
- Date d'achat (un justificatif ou devis doit être conservé par le client)

Seuls les tickets remplis correctement et répondant à ces conditions seront valides. Un ticket est délivré par achat, par jour, et par commerçant pour un montant minimum de 10 € (un justificatif pourra être exigé en cas de litige).

À noter : Comme chaque année, des **vérifications régulières** seront effectuées sur les tickets déposés, notamment pour s'assurer du respect des conditions de participation (achats, tampons, informations complètes).

4. Dépôt des tickets
Les tickets peuvent être déposés dans l'une des quatre urnes prévues :

- Centre-ville (devant l'office du tourisme)
- La Sardagne (devant la Boucherie Vallet)
- Glière (devant Puthod)
- La Maladière (devant Intersport)

5. Modalités de participation
L'association Bonjour Cluses établit les règles du jeu. Chaque participant doit être majeur et respecter le règlement. Il peut participer en remplissant un ticket par jour dans chaque commerce participant, pour tout achat d'au moins 10 €. Les tickets de caisse doivent être conservés jusqu'à la fin du jeu, car ils pourraient être demandés pour validation.

Chaque participant dépose lui-même son ticket dans une des urnes prévues. Les dates, lieux, et horaires de tirage seront communiqués via les réseaux sociaux et par mail aux commerçants participants avant le début du jeu.

6. Dates et lieux des tirages au sort
Les tirages auront lieu aux dates suivantes :

- **6 décembre à 17h30** – chez **Le Kinnaly** – 12 tirages pour 12 gagnants
- **13 décembre à 19h30** – aux **Halles du centre** – 14 tirages pour 14 gagnants
- **20 décembre à 19h30** – au **Marché de Noël de Cluses** – 21 tirages pour 21 gagnants

Un membre de l'association Bonjour Cluses, un représentant de la Municipalité, des commerçants participants, ainsi que des clients seront présents lors de chaque tirage. Les bulletins doivent être déposés avant 17h les jours de tirage pour être valides.

7. Déroulement du tirage
Le Référent de Bonjour Cluses désigne une personne neutre dans l'assemblée pour tirer un ticket de jeu de l'urne (qui sera préalablement mélangée). Cette personne vérifie la validité du bulletin avec l'aide des personnes présentes. Si un ticket est jugé non conforme, un autre sera tiré.

Le Référent attribue le lot du jour, en annonçant le nom du gagnant et en notant le numéro de la case correspondante au dos du ticket. Une fois le tirage effectué, l'association Bonjour Cluses contacte le gagnant ainsi que le commerçant offrant le lot pour l'informer du nom du gagnant.

8. Lots et conditions de retrait
Les lots sont à retirer directement chez le commerçant à partir du lendemain du tirage et jusqu'à fin janvier 2026.

- Les lots ne sont pas échangeables.
- Une pièce d'identité pourra être demandée pour la remise du lot.

Les chèques cadeaux "Bonjour Cluses" doivent être utilisés dans au moins quatre commerces appartenant à des catégories différentes.

- Beauté et bien-être / Mode et accessoires / Culture, loisirs et services divers / Déco et habitat / Délices et gastronomie.

Chaque catégorie est identifiée par un code couleur spécifique, correspondant à la liste des catégories disponibles. Les chèques cadeaux sont **nominatifs**, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être utilisés que par leur bénéficiaire. Ils sont valables jusqu'au **28 février 2026**.